



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026 / - 076

41
DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
POLICE MUNICIPALE

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la ville de TOURNAN-EN-BRIE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-1 à L2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13 ;

Vu l'arrêté interministérielle du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique durant la **commémoration pour « l'hommage aux héros et victimes de la Déportation » qui se déroulera au monument aux morts le Dimanche 26 Avril 2026** à TOURNAN-EN-BRIE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit de **10h30 à 13h00 le Dimanche 26 Avril 2026 sur une partie de la Place Edmond de Rothschild ; autour du monument aux morts.**

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction sera enlevé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de TOURNAN-EN-BRIE,

Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une ampliation sera en outre notifiée aux différents services intéressés.

Fait à Tournan-en-Brie, le 27 mars 2026.



Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller Départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts